

Alterstice

Revue internationale de la recherche interculturelle
International Journal of Intercultural Research
Revista Internacional de la Investigacion Intercultural



Les ancêtres, l'esclavage, la Négritude et l'art africain dans une Maison : politique du patrimoine et altérité

Noël Barbe and Jean-Christophe Sevin

Volume 5, Number 2, 2015

Patrimoine et interculturelité

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1036692ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1036692ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Alterstice

ISSN

1923-919X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Barbe, N. & Sevin, J.-C. (2015). Les ancêtres, l'esclavage, la Négritude et l'art africain dans une Maison : politique du patrimoine et altérité. *Alterstice*, 5(2), 63–78. <https://doi.org/10.7202/1036692ar>

Article abstract

La Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme de Champagny, petite ville de Haute-Saône dans l'Est de la France, est née dans les années 1970 à la suite de la découverte dans les archives d'un extrait des cahiers de doléances de 1789 rédigé par des habitants de cette commune et demandant l'abolition de l'esclavage. Le qualificatif Négritude provient du parrainage que Léopold Sédar Senghor a voulu accorder à ce lieu, où la mise en valeur de ce « vœu de Champagny » s'articule à une muséographie obsolète consacrée à l'histoire de l'esclavage des Noirs à laquelle est juxtaposée une collection d'« art africain ». Sur le fond de ce patrimoine commun, un ensemble de pratiques et de points de vue différenciés se détachent nettement. Comment s'articulent ces expériences diverses? Peut-on parler de patrimoine interculturel? Ou plutôt d'une situation d'interculturalité en ce qu'elle tient de l'approche d'une altérité subsumée sous le thème de la Négritude. Cette altérité s'y trouve à la fois redoublée par la question de l'esclavage et en même temps incluse dans une commune humanité, sur le registre moral des Droits de l'Homme et au nom de l'héritage du Vœu de Champagny. Cette appréhension patrimoniale de l'altérité coexiste avec une volonté de traduire l'histoire de l'esclavage des Noirs pour en faire une ressource pour lutter contre les dominations et discriminations à l'oeuvre dans le monde contemporain, qui rentre elle-même en tension avec une mise en balance de ses propres souffrances sociales lorsque l'on est habitant ordinaire de Champagny au regard de la distance sociale qui peut être ressentie vis-à-vis des promoteurs de la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme.

Droits d'auteur © Noël Barbe et Jean-Christophe Sevin, 2015

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

ARTICLE THÉMATIQUE

Les ancêtres, l'esclavage, la Négritude et l'art africain dans une Maison : politique du patrimoine et altérité

Noël Barbe¹ et Jean-Christophe Sevin²

Résumé

La Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme de Champagny, petite ville de Haute-Saône dans l'Est de la France, est née dans les années 1970 à la suite de la découverte dans les archives d'un extrait des cahiers de doléances de 1789 rédigé par des habitants de cette commune et demandant l'abolition de l'esclavage. Le qualificatif Négritude provient du parrainage que Léopold Sédar Senghor a voulu accorder à ce lieu, où la mise en valeur de ce « vœu de Champagny » s'articule à une muséographie obsolète consacrée à l'histoire de l'esclavage des Noirs à laquelle est juxtaposée une collection d'« art africain ». Sur le fond de ce patrimoine commun, un ensemble de pratiques et de points de vue différenciés se détachent nettement. Comment s'articulent ces expériences diverses? Peut-on parler de patrimoine interculturel? Ou plutôt d'une situation d'interculturalité en ce qu'elle tient de l'approche d'une altérité subsumée sous le thème de la Négritude. Cette altérité s'y trouve à la fois redoublée par la question de l'esclavage et en même temps incluse dans une commune humanité, sur le registre moral des Droits de l'Homme et au nom de l'héritage du Vœu de Champagny. Cette appréhension patrimoniale de l'altérité coexiste avec une volonté de traduire l'histoire de l'esclavage des Noirs pour en faire une ressource pour lutter contre les dominations et discriminations à l'œuvre dans le monde contemporain, qui rentre elle-même en tension avec une mise en balance de ses propres souffrances sociales lorsque l'on est habitant ordinaire de Champagny au regard de la distance sociale qui peut être ressentie vis-à-vis des promoteurs de la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme.

Rattachement des auteurs

¹ Lahic (IIAC -CNRS); ² Équipe Culture et communication, Centre Norbert Elias, Université d'Avignon, France.

Correspondance

noel.barbe@cns.fr; se20jc@yahoo.fr.

Mots clés

Négritude, patrimoine, Droits de l'Homme, altérité, esclavage.

Pour citer cet article

Barbe, N. et Sevin, J.-C. (2015). Les ancêtres, l'esclavage, la Négritude et l'art africain dans une Maison : politique du patrimoine et altérité. *Alterstice*, 5(2), 63-78.

Introduction

Sur la route entre Belfort et Vesoul, traversant Champagny, petite ville de Haute-Saône dans l'Est de la France, soudain sur la droite, dans un virage : une « Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme ».

Dans une première pièce, face à la porte d'entrée, le regard se porte sur la reproduction agrandie d'un document, le « Vœu de Champagny ».

Les habitants et communauté de Champagny ne peuvent penser aux maux que souffrent les nègres dans les colonies, sans avoir le cœur pénétré de la plus vive douleur, en se représentant leurs semblables, unis encore à eux par le double lien de la religion, être traités plus durement que le sont les bêtes de somme. Ils ne peuvent se persuader qu'on puisse faire usage des productions des dites colonies, si l'on faisait réflexion qu'elles ont été arrosées du sang de leurs semblables : ils craignent avec raison que les générations futures, plus éclairées et plus philosophes, n'accusent les français de ce siècle d'avoir été anthropophages, ce qui contraste avec le nom de Français et encore plus de Chrétien.

C'est pourquoi, leur religion leur dicte de supplier très humblement Sa Majesté de concerter les moyens pour, de ces esclaves, faire des sujets utiles au Roy et à la patrie. »

Il est extrait du cahier de doléances adressé le 19 mars 1789 au roi Louis XVI par les habitants de Champagny. L'article 29 de ce cahier déploie et articule les arguments de la souffrance, d'une communauté fondée sur la religion et de l'humanité mise à distance de l'animalité, du mélange des sangs pouvant conduire à une condamnation d'anthropophagie¹, pratique inacceptable en tant que chrétien et français, et exposée au jugement d'un monde historique à venir dont le mouvement est marqué du sceau de l'idée du progrès de la Raison².

Dans l'économie des discours, muséographique et public, cet extrait est principal. C'est le premier des expôts que l'on perçoit et un passage incontournable de la visite. L'émotion produite par la lecture de ce texte – à la force indéniable – repose sur le lexique, en particulier la référence au sang, et sur l'attribution de courage à ceux qui l'ont signé. Des documents sur l'histoire du village de Champagny venant contextualiser la rédaction du Vœu, d'autres sur la fondation de la Maison, ainsi que des clichés de personnages officiels venus la visiter ou la promouvoir, composent les autres expôts de cette première pièce.

Le second et principal espace s'ouvre sur la reproduction d'une cale de négrier. Elle est enterrée et le visiteur est en surplomb; au-dessus sont présentés les instruments avec lesquels les esclaves étaient attachés. Deuxième étape d'un parcours esthésique qui, après la lecture du Cahier de doléances, met l'accent sur l'émotion procurée par la mise en présence du visiteur avec cette reproduction. Cette dimension sensible de la visite est tempérée ensuite par un ensemble de panneaux – didactiques et vieilliss³ – accrochés aux murs et dédiés à l'histoire de la traite des Noirs. Au fond de cette deuxième pièce, des objets d'« art africain » sont proposés au regard du visiteur. La troisième pièce, plus petite, est consacrée en quelques panneaux à une exposition sur les formes contemporaines d'esclavages ainsi qu'à des expositions temporaires.

De prime abord, les désignateurs de cette « Maison » – Négritude et Droits de l'Homme – semblent se déployer dans l'espace muséographique, accolés au récit de sa fondation et à l'histoire du Vœu. On peut s'interroger pourtant sur les rapports entre les mots et les espaces et entre les espaces eux-mêmes. Comment s'articulent la découverte du Vœu et l'histoire de l'esclavage? L'histoire de l'esclavage et « l'art africain »? Si le troisième espace d'exposition semble prendre en charge le volet Droits de l'Homme, quel sens donner à ces derniers et quelles relations aux esclavages? Faut-il comprendre Négritude comme esclavage ou comme art africain, ou encore comme la mise en relation des deux? Mais alors de quelle manière? Qu'est-ce qui donne cohérence, ou non, à l'articulation entre ces différents espaces?

¹ Sur cette question de la conjonction du même, on se reportera à Alain Testart (1991).

² Ce Cahier n'ira pas plus loin que le bailliage de Vesoul. « On ne l'a pas considéré comme digne d'intérêt parmi les autres cahiers » dit l'un des acteurs de la Maison (Durand, 2006).

³ Ce point de vue n'est pas seulement le nôtre mais aussi celui de ceux qui les ont installés.

Enfin question centrale : quel type d'altérité spécifique est mise en scène dans ces expositions d'objets d'art africains et de l'histoire de l'esclavage accolées à la célébration du « Vœu de Champagny »? Quelles relations interculturelles apparaissent dans ces jeux, entre se dire en célébrant l'Autre et dire l'Autre en se célébrant⁴, tout au long de la brève histoire de la Maison et de ce qui s'y passe au moment de notre enquête?

L'enquête sur laquelle s'est appuyé cet article a été menée en septembre 2012 dans le cadre d'un projet de réaménagement⁵ pour lequel il s'agissait d'acquérir une meilleure connaissance de la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme : son histoire et les acteurs qui y ont pris part, les relations avec les habitants de Champagny et plus généralement des publics la visitant. Concernant l'histoire de ce lieu, ses perceptions et ses relations avec les habitants de Champagny, nous avons consulté les archives de la Maison et conduit une vingtaine d'entretiens individuels avec des membres de la Municipalité et des membres ou anciens membres de l'Association des amis du Vœu qui a été chargée de son fonctionnement. Les habitants de la communauté de communes ont aussi pu s'exprimer sur son avenir et leurs façons de la percevoir à l'aide de mails ou de bulletins à disposition dans les lieux publics et commerces. Ceci a parfois été prolongé par un entretien individuel. Une autre méthode a été utilisée pour la connaissance des publics, avec deux séances de travail (focus groupe) avec une classe du collège de Champagny et une avec deux élus de chacune des communes composant la communauté à laquelle appartient Champagny. Au total ce sont une centaine de personnes qui ont ainsi été sollicitées au moyen de ces différentes méthodes, tout comme ce sont différents publics d'enquête qui ont été constitués à cette occasion. Par ailleurs, les livres d'or remplis par les visiteurs ont été dépouillés. Enfin, nous avons suivi le projet de réaménagement, qui – nous y reviendrons – au final n'aboutira pas.

Au fil de l'enquête, ce lieu s'est avéré être un assemblage étonnant, fruit d'un ensemble de circonstances plus que d'un plan initial pré-établi. Pour comprendre un tel assemblage, du point de vue des acteurs rencontrés, nous distinguerons deux logiques (Boltanski et Thévenot, 1991) pour appréhender son fonctionnement, les manières d'y faire sens et les tensions qui apparaissent entre elles, les divergences et les attitudes déceptrices dans les discours et actions :

- le régime patrimonial, où le vœu de 1789 est central tant dans la promotion de la reconnaissance du geste (Citton, 2012) des signataires, dans le réglage du contenu de la Maison ou sa mise en tourisme.
- le régime politique, où plutôt que d'œuvrer à la célébration du Vœu, il s'agit de prendre appui sur lui et de le faire travailler à l'aune des enjeux politiques et moraux d'aujourd'hui. Leurs définitions, comme la politisation du Vœu, font débat.

Au final, l'exposition de ces deux logiques et des façons dont elles rentrent en tension est autant une façon de rendre compte de la composition de cet assemblage et de sa plus ou moins grande consistance, que des relations entre les différents groupes d'acteurs qui sont ou ont été partie prenante de sa trajectoire.

Domesticité, reconnaissance, ressource touristique : le Vœu comme opérateur

La création de la Maison de la Négritude est inscrite, par ses promoteurs, dans une événementialité : la rédaction du Vœu, et plus tard sa redécouverte archivistique et sa mise en valeur en l'inscrivant dans l'histoire de Champagny, ainsi qu'en atteste la page d'accueil du site internet qui lui est consacré (www.maisondelanegritude.fr) :

La Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme est une réalisation originale et humaniste dont l'existence s'enracine dans l'histoire de Champagny.

⁴ Pour paraphraser Salhia Ben-Messahel (2009, p. 10).

⁵ Elle a été financée par le ministère de la Culture et de la communication (direction régionale des Affaires culturelles de Franche-Comté) et la municipalité de Champagny. Elle a bénéficié d'un fort appui technique du parc naturel régional des Ballons des Vosges et de celui de la Région Franche-Comté.

Du point de vue des visiteurs, les narrations de la Maison insistent sur la lecture du Vœu et les effets qu'elle produit, qu'il s'agisse de la visite obligée par les élèves des établissements scolaires de la ville ou de visiteurs venant de l'extérieur. Dans un journal scolaire, une élève de l'école de la ville rapporte⁶ :

Nous sommes entrés et une dame nous a lu l'article 29 du cahier de doléances. Ce sont les habitants de Champagny qui ont écrit au roi Louis XVI [...] Ce que j'ai aimé le plus c'était dans la première salle à cause de l'Article 29.

Tandis qu'une collégienne se dit marquée par deux expôts, la cale du bateau négrier déjà citée et « le grand texte dans l'entrée » sans pouvoir précisément le nommer. Dans les livres d'or, nombreux sont les messages dont l'objet est le Vœu et ceux qui l'ont signé.

Il [le musée] nous parle d'hier pour nous rallier à la cause de ce Peuple précurseur. Petit Peuple de 200 feux francs-comtois.

Le Vœu fonctionne comme un opérateur du régime patrimonial, qui constitue l'une des façons de faire fonctionner la Maison et de la percevoir. La façon d'établir des relations avec elle est alors fondée sur la célébration du Vœu et ordonne autour d'elle les autres contenus de la maison, voire les lui subordonne.

Reconnaissance

La lecture de la reproduction du document, encore une fois souvent dans un rapport esthétique, entraîne de la part des visiteurs des postures de reconnaissance envers la ville et ses habitants. Le mot lui-même peut être employé par les scripteurs des livres d'or : « Après la visite de cette maison de Champagny je voudrais tout humblement adresser toute ma reconnaissance aux habitants de ce village »⁷. La problématique de la reconnaissance⁸ traverse les réactions des visiteurs en ce qu'elle est une expérience d'attribution de valeurs morales aux habitants de Champagny et de qualification des relations que l'on se doit d'entretenir avec eux et leur acte – admiration, gratitude, exemplification, amour, etc. On peut relever un nombre important d'occurrences de ce type dans les livres d'or :

Que Dieu bénisse Champagny!

[Nous] rendons un grand hommage [...] aux habitants de Champagny.

Bravo à l'engagement de toute une commune à cette grande cause

Je vous aime.

Quel bel exemple vous donnez.

Grand merci à la population de Champagny. Population philanthropique

« Champagny-la-Grande », écrivait ainsi le député martiniquais Camille Darsière dans une dialectique qui fait écho à certaines mentions des livres d'or qui viennent qualifier cette « petite cité » par un « grand courage ». Par exemple :

Merci à cette petite cité pour un grand courage

Les habitants d'une petite ville étaient capables d'une grande chose.

Les échelles de la reconnaissance varient, qu'il s'agisse de particuliers ou de personnages officiels, hommes de lettres ou politiques visitant la Maison. Cette reconnaissance a en quelque sorte culminé en 1998, lorsque la

⁶ Compte-rendu de visite des enfants du CM1 de l'École du centre de Champagny dans *Écoute voir !-Le petit journal du CM1*, 92, juin 2009.

⁷ Extrait d'un livre d'or.

⁸ Sur cette question, on se reportera aux travaux d'Axel Honneth (notamment Honneth, 2004).

commune a été retenue comme site national du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage des Noirs. À Champagny, Lionel Jospin, alors premier ministre, prononce un discours.

Aujourd'hui, je suis ici pour évoquer le geste visionnaire, éclairé et courageux qu'ont eu, en 1789, dans leur cahier de doléances, les habitants de Champagny. Pénétrés de leur devoir à l'égard de leurs semblables comme à l'égard des générations futures, ces habitants ont fait preuve d'une humanité qu'ils expriment par leur vœu : que soit rendue leur liberté aux esclaves. Afin de rendre hommage à ce geste, le Gouvernement a souhaité que la communauté nationale tout entière se souvienne, ici même, et avec vous, de ce vœu des citoyens anonymes de Champagny.

Autrement dit, il s'agit là de rendre hommage à Champagny au nom de la communauté nationale. D'autres manifestations ordonnent une reconnaissance internationale. Ces élargissements ouvrent sur la question de l'organisation de cette reconnaissance par des Champagnerots membres de l'association des Amis du Vœu qui, pour certains, inscrivent leur action dans le registre de l'héritage : « Premièrement parce que nous sommes descendants de signataires du texte ». Il s'agit de faire reconnaître ses ancêtres et pour ce faire de créer, de rechercher et d'entretenir des liens avec des personnages du monde culturel et politique. Une brochure publiée par l'association des Amis du Vœu et de la Maison, *Du monde entier des hommages à Champagny et à sa maison de la négritude*, regroupe ainsi des mentions choisies dans les livres d'or⁹ ou certains des discours prononcés à Champagny¹⁰, les classant selon l'origine géographique de leurs auteurs (Caraïbes, Afrique Noire) ou en catégories politico-morales (« autorités politiques françaises » « représentants de l'État », « grandes voix diverses »). Parmi les premiers, issus de zones historiquement « importatrices » d'esclaves, des parlementaires (dont Christiane Taubira), des élus, des écrivains (dont Patrick Chamoiseau), des enseignants. Parmi les seconds se trouvent, respectivement, des ministres et des parlementaires, des préfets, des membres de l'UNESCO, le représentant du Grand Orient de France ou des personnalités comme Danielle Mitterrand.

Cette brochure met doublement en œuvre le régime patrimonial. D'une part, parce qu'il s'agit de valoriser les habitants de Champagny. D'autre part, par l'acte de constituer la localité sous une intention morale locale : il s'agit de rendre hommage à Champagny depuis Champagny même, et pour cela de collectionner les signes de cet hommage. L'intention est reprise sur le site Internet de la maison, sur sa page d'accueil¹¹ :

Ce musée municipal rend hommage aux Champagnerots qui, le 19 mars 1789, réclamèrent au roi de France, en des termes énergiques et courageux, par l'intermédiaire de leur cahier de doléances l'abolition de l'esclavage des Noirs.

Ressource touristique

Le Vœu est le vecteur d'une reconnaissance de ses ancêtres par la localité, mais aussi ce par quoi les visiteurs rendent hommage à Champagny lors de leurs visites. Il est aussi le vecteur d'une intention touristique, intention première dans la valorisation du Vœu par celui qui a présidé à la naissance de la Maison. Selon un ancien membre de l'association, une rumeur insistante a longtemps évoqué l'existence de ce document avant que des historiens ne le découvrent dans les archives départementales¹² :

Et il se fait que depuis la fin du 19^e il y avait ce bruit qui courait à Champagny pas très pris au sérieux qu'un texte avait été élaboré par les gens de Champagny en vue de l'abolition de l'esclavage. Ce texte a été ressorti des archives de Vesoul par deux professeurs d'histoire qui s'appelaient M. Pinard et M. Suratteau.

Selon les acteurs locaux, c'est René Simonin (1911-1980), en relation avec l'un de ces professeurs, qui aurait eu l'idée d'en faire quelque chose et à qui revient le statut de fondateur de la Maison. Sa photographie, prise en 1975 lors de l'inauguration de la rue Senghor à Champagny, se trouve à droite dans l'entrée de la Maison. La même année, dans un texte, il se présente comme juriste de formation, attaché à sa « petite patrie » qu'est le « pays de

⁹ Ainsi celui cité plus haut de Camille Darsière.

¹⁰ Ainsi celui également cité plus haut de Lionel Jospin.

¹¹ Ce qui ne fait pas l'unanimité et exprime les rapports de force entre les différentes conceptions de ce que doit être cette Maison.

¹² Voir *Textes et documents*, 1966.

Champagney ». Devenu publicitaire, il se définit comme « conservateur bénévole de la Maison de la Négritude » (1975, p. 101) depuis 1971, date de sa création.

En 1970, à la demande du maire de l'époque, René Simonin établit un « plan de campagne sommaire d'une action publicitaire concertée pour le développement touristique de Champagney »¹³. À côté de l'arrêt du tintement matinal des cloches, du marquage des maisons par des noms historiques, de l'archéologie ou d'éventuels sites visitables – des ballastières ou des bassins hérités d'une époque industrielle révolue –, il évoque la question de la mise en tourisme du Vœu dans une partie intitulée « La libération des Noirs ».

Que vend-on? Champagney est, à ma connaissance, la seule paroisse de France qui, en 1789, inscrit dans son cahier de doléances la demande de libération des esclaves noirs » (Simonin, n. d.).

Le caractère unique de cette ressource est promu comme un atout sur le marché touristique. Il précise que le texte a fait l'objet d'une brève étude envoyée au « grand écrivain » Senghor. Projets sont dressés de poser une plaque reproduisant le Vœu et de l'inaugurer le jour de la Saint Laurent – fête patronale –, d'inviter les ambassadeurs du Sénégal et de l'ensemble des pays noirs francophones et anglophones, les notabilités régionales civiles et ecclésiastiques, tout en jumelant Champagney avec des « villages noirs ».

René Simonin poursuit son plan : « À qui vend on? ». La cible est identifiée : tous les curieux, tous les touristes noirs. Il développe l'idée de la construction d'une maison de la culture avec expositions d'art, séminaires sur des thèmes tels « le problème noir, l'Islam, l'Orthodoxie, l'art moderne, etc. ». Le Vœu devient ainsi une ressource touristique à faire fructifier.

La volonté de publicisation est à l'origine du parrainage de la Maison par Léopold Sédar Senghor. En 1971, René Simonin, par ailleurs en contact avec lui, avait lancé une invitation à l'ambassade du Sénégal pour ce qui était une cérémonie simple et sans moyens, dans un local qui alors se réduisait à un couloir dans la mairie¹⁴. Au final, c'est le neveu du président sénégalais et conseiller à l'ambassade qui se rend « dans cette petite commune » et par qui transitera la demande de patronage de la Maison. Celle qui prit la suite de la direction de l'association des amis du Vœu gérant la Maison de la Négritude raconte ainsi :

Il a ensuite fait un compte-rendu à son oncle de président et c'est là qu'il lui a soumis le désir de Champagney, que cette nouvelle association soit parrainée par Léopold Sédar Senghor. Et il a accepté tout de suite.

Dans le sillage du patronage de Senghor, les actions de reconnaissance de Champagney et du geste du Vœu ont été réitérées plusieurs fois. Si une rue Senghor a été inaugurée en 1975 à Champagney, une allée du Vœu de Champagney est inaugurée en 2012 à Fort de France (Martinique) en présence du maire de Champagney. La publicisation va ici de pair avec la reconnaissance.

À raconter le récit de la fondation, les désignateurs de la maison – Négritude, Droits de l'Homme –, à forte couleur universaliste, se voient doublement circonscrits par un événement historique qui n'implique directement aucun noir ou esclave et par la célébration de la grandeur des habitants co-rédacteurs de l'article 29 – dans une dialectique fleurant bon la fin du 19^e siècle en articulant petite patrie et grande patrie, universalité des valeurs nationales et développement touristique de Champagney.

Les Droits de l'Homme comme opérateur politique?

Le régime patrimonial entre en tension avec d'autres façons d'articuler Vœu, histoire de l'esclavage, Négritude, art africain et formes contemporaines de l'esclavage. Dans ce régime, que nous avons qualifié de politique, il est question moins de célébration que de faire entrer le Vœu, son « esprit », dans des enjeux contemporains.

¹³ Archives de la maison de la Négritude

¹⁴ Au-delà de la réalité de cette installation, le récit qui nous en a été fait joue sur le rapport entre la petitesse (petite exposition, local modeste) et la grandeur (conseiller de l'ambassade, neveu de Senghor puis Senghor lui-même).

Quelle politique des Droits de l'Homme?

À parcourir Champagny, on ne peut manquer de découvrir une stèle, inaugurée en 1989 pour le bicentenaire du Vœu, en hommage à ses habitants « prémoniteurs des Droits de l'Homme »¹⁵. Pourtant, appréhender la Maison comme instrument politique suppose un changement de temporalité qui n'implique pas une célébration des glorieux ancêtres, mais la lecture et l'appropriation d'un héritage permettant de travailler le contemporain. La constitution d'un tel héritage ne va pas sans tensions ni conflits, tant sur la teneur de celui-ci que des rapports avec le régime patrimonial.

Au début des années 1990, après une campagne de mobilisation qui a rencontré beaucoup de résistance¹⁶, le maire et l'association des amis du Vœu obtiennent des fonds qui permettent à la Maison de quitter le local du bâtiment de la mairie. Un ancien entrepôt de vin, au centre du village, est réaménagé et le désignateur « Droits de l'Homme » vient se rajouter à celui de Négritude.

Cette période est aussi celle où le cercle des membres de l'association s'élargit pour recruter d'autres membres, dont certains considèrent la Maison comme un lieu d'investissement de valeurs éthiques ou politiques. À côté des « acteurs historiques »¹⁷ de la Maison, plutôt intéressés par la dimension patrimoniale du lieu, ils voient là une possibilité d'ouverture d'un espace politique dans le sens où ils pourraient articuler la Maison avec des enjeux contemporains. Par ailleurs, après avoir appris pratiquement par hasard l'existence de la Maison et l'avoir visitée, une association d'Antillais située à Belfort-Montbéliard devient active, principalement à partir du début des années 2000, en prenant part à des événements organisés autour de la Maison¹⁸ et en proposant des projets plutôt tournés vers la culture antillaise et la mémoire de l'esclavage. Elle contribue aussi à faire connaître la Maison dans le milieu des Antillais en métropole.

Nous allons voir que ce régime politique de la Maison s'avère pluriel : entretenir la mémoire de l'esclavage, prôner des valeurs consensuelles de tolérance et de lutte contre le racisme dans une société multiculturelle, engager des actions politiques au sens de Jacques Rancière (1995), c'est-à-dire impliquant un dissensus... Dans ce dernier cas la nécessité s'impose d'une dénonciation des formes modernes d'esclavage et des systèmes politiques qui les permettent, des discours racistes et des partis politiques qui les tolèrent ou les portent. Le caractère politique de la notion de Droits de l'Homme est ainsi localement discuté, tant dans ses définitions que pour les actions qu'elle autorise dans le cadre d'un établissement à statut municipal.

Dans une version qui se veut non dissensuelle du régime politique, le Vœu est le point d'appui d'un discours sur la tolérance. Il devrait servir aujourd'hui d'exemple, particulièrement en direction des scolaires qui forment la grande partie du public. Le mot « semblable » employé dans le vœu, faisant office de bouclier dans une période qui voit la montée du racisme. Il s'agit de s'appuyer sur l'exemple du Champagny de 1789, dans une France contemporaine où les Noirs ne sont pas un lointain sujet de préoccupation mais l'une de ses composantes. Pour celui qui était maire de Champagny au moment de l'enquête, il faut, dans une société marquée par la montée de l'extrême-droite, réaffirmer que les citoyens français peuvent être de couleurs différentes, avoir des ancêtres d'origines différentes mais qu'ils restent des « semblables » :

¹⁵ Formule empruntée semble-t-il à Jean-Marcel Jeanneney, venu à Champagny en 1972.

¹⁶ Le maire déclare à *Libération* : « Il a fallu travailler les gens au corps, ils ne comprenaient pas que ce projet soit ma priorité, raconte Gérard Poivey. Quand j'ai été élu maire en 1989, j'ai eu le sentiment d'être sur un siège éjectable. Je me suis dit que, même si je n'effectuais qu'un seul mandat, je devais favoriser la construction de cet endroit. De toute façon, ce n'est pas le genre de préoccupation qui vous fait gagner une élection. Il a fallu un an de réunions publiques, mais la décision a été prise à l'unanimité. Au fur et à mesure que les habitants ont eu connaissance d'aïeux solidaires des esclaves, ils ont approuvé le projet. Depuis, je n'ai jamais eu une seule attaque, même financière sur le projet » (Durand, 2006). René Simonin se sent aussi parfois assez seul, qualifiant ses opposants de Ku Klux Klan local (Archives de la Maison de la Négritude).

¹⁷ L'ensemble des acteurs sont des bénévoles pratiquant plutôt des professions intellectuelles. Au moment de l'enquête, deux guides étaient salariés par la municipalité.

¹⁸ L'un de ses membres est alors sollicité pour devenir président de l'association des Amis de Vœu alors en crise.

Moi ce que je souhaiterais, c'est qu'ils disent bien quand on entend des propos racistes aujourd'hui, « leurs semblables ». C'est un mot qui pour moi est fort. Et je voudrais bien que certains qui ont des doutes dans la vie, ou même certains qui voudraient bien accepter un dialogue, ils viennent là pour qu'on puisse dire...

Cet appui sur le Vœu, non comme un patrimoine à faire fructifier mais tout à la fois comme héritage, prétexte et instrument de lutte contre l'intolérance, a lui-même pu être jugé trop consensuel. Certains y voient un travail négatif de dépolitisation. Pour l'équipe dirigeante, la Maison doit se soumettre à une forme de neutralité et ne pas franchir une frontière qui la séparerait des affrontements politiques. Il s'agit de s'en tenir à des formes d'action que l'on peut qualifier de civiques, c'est-à-dire liées à la réaffirmation de grands principes inscrits dans les constitutions et les traités modernes. Entretenir la mémoire de l'esclavage est présenté comme ce qui empêche la reproduction de cette condition ou du moins peut contribuer à le faire.

La lutte contre l'oubli est un premier pas. (livre d'or)

Jusqu'où aller sans basculer dans la politique « partisane »? « Où se trouve le curseur? » La question de la « politisation » sans cesse revient et les scores de l'extrême droite dans la commune contribuent à la reposer. Par rapport à ces deux types d'actions, mémoire de l'esclavage et lutte contre le racisme, deux types de dépassement de cette neutralité prônée par la municipalité sont sources de conflits.

Premièrement, celui du militantisme syndical ou politique jugé trop marqué à gauche et porté par des acteurs qui ont depuis quitté l'association face au blocage de la municipalité et d'une partie des membres de l'association qui les accusaient d'y importer des débats ou des positions trop politiques¹⁹. Un ensemble d'actions a néanmoins pu être mené durant cette période sur ce registre politique engagé. À certaines occasions ont été invités des représentants de la résistance afghane contre l'occupation soviétique, des militants haïtiens alors que Duvalier était encore au pouvoir, des réfugiés cambodgiens... Une fête de la Négritude a été couplée avec une journée de la déportation et le Front National a été dénoncé par certains des présidents de l'association. La présence d'élus de ce parti d'extrême-droite au banquet républicain tenu à l'occasion de l'inauguration de la maison en 1995 par le premier ministre Lionel Jospin avait fait chez ceux-là pour le moins grincer des dents. La neutralité politique prônée par l'équipe dirigeante apparaît pour eux comme le faux nez de l'apolitisme. La défense ou la lutte pour les Droits de l'Homme sont alors revendiquées comme éminemment et fondamentalement politiques :

Des gens qui disaient ne pas faire de politique. Je suis désolé, les Droits de l'Homme c'est éminemment politique. C'est ce que je pense.

Tandis que certains pointent l'autoritarisme des dirigeants de l'association et la main mise de la municipalité sur elle²⁰, d'autres évoquent cette justification politique pour expliquer leur démission. La critique de la dépolitisation et la promotion de la lutte peuvent s'appuyer sur une remise en cause du récit historique, de la célébration ou de l'autocélébration de Champagney caractéristique du régime patrimonial. Elle insiste en quelque sorte sur une lecture sociale du Vœu.

Les braves gens de Champagney, aujourd'hui ils n'existent pas. On l'a dit. Et les braves gens de Champagney de 1789 non plus. Ils étaient très peu présents le jour de la signature parce qu'il y avait déjà la barrière de l'argent pour avoir le droit d'être présent. Donc c'est pas les braves gens de Champagney, c'est les riches laboureurs qui avaient pignon sur rue.

Deuxièmement, la dénonciation de l'esclavage et la reconnaissance de ses méfaits, notamment sur la question polémique des réparations²¹, portée par des Antillais fréquentant la Maison, apparaissent comme des positions qui la feraient dévier de sa vocation. Pour le maire, elles la fragiliseraient d'autant plus qu'elle n'a jamais été l'objet

¹⁹ Un ancien président de l'association rapporte ainsi que son prédécesseur a quitté l'association parce qu'aux yeux de la municipalité « il apportait trop d'actions qui portent sur le social ».

²⁰ Cette association est au moment de l'enquête en état de mort clinique, la Maison étant pilotée par la municipalité.

²¹ En 2011, le Conseil représentatif des associations noires lance un appel pour un débat national sur les réparations liées à l'esclavage.

d'un consensus (nous y reviendrons). Il lui faut donc ménager une sensibilité locale en évitant « d'en rajouter » et de « faire de la revanche » :

Il y a eu des gens qui sont venus là pour faire de la revanche par rapport à ce que leurs familles ont souffert. Mais c'est pas l'objectif de la Maison de la Négritude. Et j'avais dit stop. La Maison de la Négritude c'est pas ça. Que vous fassiez avec nous des fois une fête des Antillais, ça ne me gêne pas du tout. Mais ne mélangez pas les choses.

Paradoxalement, la mémoire de l'esclavage et les discours critiques des Antillais fréquentant la Maison ou ayant fait partie de l'association des Amis du Vœu peuvent alors être vus comme une façon de franchir une ligne politique qui ferait dévier la Maison de sa vocation.

Droits de l'Homme et localité

L'introduction de la thématique des Droits de l'Homme est aussi celle de différentes contradictions : entre la célébration du geste local des ancêtres signataires du Vœu et la portée politique des Droits, entre la présentation muséographique de l'esclavage et la situation sociale de Champagny.

Entre généralité et localité

Le glissement de Négritude aux Droits de l'Homme permet de dégager le propos d'une situation singulière – la situation faite aux Noirs – pour en prendre d'autres en compte. C'est une montée en généralité jusqu'au principe d'universalité des Droits de l'Homme comme universel traitement des humains, oubliant au passage son caractère historique. Mais entre célébration des ancêtres et projection dans l'avenir ou au présent, entre les Droits de l'Homme (valeur de généralité) et le Vœu (valeur de localité) la tension n'est pas résolue et s'exprime dans les discours des dirigeants de la Maison :

Quoi qu'on fasse il ne faudra pas oublier le Vœu de Champagny. C'est le moteur.

Cette maison doit être une « fierté » pour les habitants de Champagny face aux intolérances et rejets de toutes sortes dans le monde actuel.

Lors d'une réunion, le 15 novembre 2011, d'un comité de pilotage ayant à réfléchir à l'avenir de la Maison²², la thématique des Droits de l'Homme n'apparaît qu'une fois, caractérisée comme l'une des « faiblesses » de l'équipement, alors que « l'enracinement du site dans l'histoire locale » est présenté comme un atout qui doit être complété par la présentation, jugée insuffisante, « du contexte de rédaction du cahier de Doléances dont art. 29 et du contenu (cahier et articles) »²³. Lors de la première réunion de ce comité de pilotage, à côté de l'idée de développer la maison autour du thème de l'altérité, il avait été énoncé clairement « la nécessité de l'ancrage local du site; un site en l'honneur des habitants de Champagny ». La légitimité du site est dite reposer sur René Simonin, l'article 29, et sa redécouverte²⁴. Toujours suivant la ligne rouge de ce projet, dans une note préparatoire à une réunion en février 2001, la maison est caractérisée comme « lieu de mémoire élaboré autour de l'article 29 du cahier de doléances de Champagny dans lequel les habitants ont demandé, le 19 mars 1789, l'abolition de l'esclavage des Noirs. »

La difficulté à choisir ou à se positionner entre Droits de l'Homme et célébration locale ne peut être référée à une simple incapacité – même si on ne peut l'exclure. Si l'opposition est parfois tendue à son maximum, c'est que les deux principes sont contradictoires. En 1948, après l'activité de triage et de hiérarchisation de l'humanité qu'a été le nazisme, la déclaration des Droits de l'Homme entend conférer une dignité et des droits à toute personne, définition normative de la vie humaine où l'appartenance à un groupe social est récusée comme fondateur de

²² Ce comité comprend des représentants de l'État, du conseil régional de Franche-Comté, du conseil général de Haute-Saône, du parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV).

²³ Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du 18 octobre 2011. PNRBV

²⁴ Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du 18 juin 2011. PNRBV.

dignité ou de droit²⁵. À Champagny référence est faite à cette déclaration et ses principes en même temps qu'est désigné un groupe humain particulier, les habitants de Champagny du 18^e siècle dotés des qualités particulières de « prémoniteurs » des Droits de l'Homme. Ainsi les principes fondateurs de la déclaration des Droits de l'Homme de 1948 entrent en contradiction avec la promotion des ancêtres. Tout comme l'argumentaire du Vœu a été construit sur l'appartenance commune à la chrétienté des Noirs et au Royaume et des habitants de Champagny, à l'exclusion d'autres.

La dernière salle, consacrée à l'esclavage aujourd'hui, apparaît comme un résultat de ces actions et sa taille matérialise en quelque sorte le rapport de force entre le régime patrimonial et le régime politique. Pour certains, il faudrait en rester au Vœu car il n'y aurait pas de public pour cette salle :

Je dirais qu'il y a un public pour les deux premières salles et que tout le monde ne va pas forcément dans la troisième. Parce que l'esclavage c'est le passé, et là c'est ce qu'il se passe en ce moment et à venir et là c'est beaucoup plus difficile. Et là je sais pas si on est bien armé pour ça.

Quatre conceptions des Droits de l'Homme

L'analyse des entretiens avec les membres ou anciens membres de l'association des amis du Vœu permet de distinguer quatre conceptions des Droits de l'Homme. Premièrement, ils peuvent être qualifiés d'un point de vue anthropologique, soit le droit à la différence et à une commune humanité; deuxièmement, d'un point de vue social, soit le droit au logement et au travail, le droit à « vivre » et la fin de l'exploitation de l'homme par l'homme; troisièmement, d'un point de vue civique, mettant en avant des valeurs comme la liberté, l'égalité et la justice. Enfin, quatrièmement, ils peuvent être inscrits dans le cadre de relations : être protégé, être respecté, être traité avec dignité. On trouve parfois dans cette dernière catégorie des accents proches du *care* (aider ceux qui en ont besoin), mais par le caractère relationnel des Droits de l'Homme cette catégorie ouvre aussi vers ce que Foucault (2001) appelait « le droit des gouvernés », soit celui de se lever et de s'adresser à ceux qui détiennent le pouvoir de façon à ce que le malheur des hommes ne soit jamais un « reste muet de la politique »²⁶.

C'est d'ailleurs au nom de la localité et de la priorité du soin à apporter aux locaux que les critiques de la Maison peuvent être faites. Les réponses négatives apportées par voie de bulletins lors de l'enquête ont ainsi porté sur un défaut de protection et d'attention portées à la population locale parfois dans une situation sociale difficile :

Plutôt que s'occuper de « loisirs » il serait plus important pour la commune de s'occuper de ses personnes âgées : construire de mini logements à loyers modérés pour assurer à nos concitoyens une retraite paisible et une fin de vie à la hauteur de leurs moyens. Vive la France.

Ou encore :

Il y aurait plus urgent de s'occuper des personnes âgées, de la voirie, de l'accueil des enfants.

Personnellement je respecte le geste de 1789. Mais je préférerais qu'on s'intéresse davantage à aujourd'hui et que nos investissements financiers aident aujourd'hui ceux qui en ont besoin.

D'une certaine manière, c'est opposer la matérialité des conditions locales à l'abstraction des Droits de l'Homme, la résolution de l'une étant pensée concurrentement à la promotion de l'autre. Les responsables locaux amenés à réfléchir sur les possibilités de réaménagement de la Maison sont d'ailleurs plutôt en phase avec cette réticence à l'universalisme en faveur de la valorisation d'un ancrage local. Cependant, ils ne l'envisagent pas par la prise en compte d'êtres locaux souffrants mais, on l'a vu, en faisant retour vers le régime patrimonial.

²⁵ Sur ce point voir Alain Brossat (2010).

²⁶ De façon générale cette dernière catégorie inscrit les Droits de l'Homme sous le registre de la protection, plus sous le registre d'un droit à la vie qu'il s'agit de protéger que d'un droit à vivre qui verrait l'expansion des libertés ou des processus émancipateurs à l'œuvre. En cela les habitants de Champagny et les visiteurs de sa maison ne dérogent pas à un mouvement plus général (Brossat, 2010).

La Négritude, l'esclavage et la question de l'altérité

La Négritude est historiquement et dans l'ordre d'apparition le premier désignateur de la Maison. Sous la houlette de son fondateur René Simonin, la Négritude renvoyait à « la culture africaine ». Le premier local de la Maison, alors hébergée dans le bâtiment de la mairie, y faisait une large place, à côté d'une présentation du Vœu. Celui qui est à l'origine de la Maison de la Négritude pensait en faire un point d'attractivité touristique en liant la mise en valeur du Vœu à celle des cultures africaines, dans ce qui n'était encore qu'un modeste local. Pour une personne ayant connu ce local des années 1970 :

Il y avait des choses qui rappelaient l'Afrique, ce qu'avait Simonin. Ce qui était là-bas, des objets de village africains, des bronzes, des choses comme ça. Pas mal de gravures. [...] Des choses qui donnaient l'ambiance de ce que pouvait être l'Afrique. Et on avait surtout remis en scène le vœu des habitants, avec des cartes, des choses comme ça. Qu'est-ce qu'était Champagny à ce moment-là, pour qu'on montre bien ce qu'étaient ces gens.

Au tournant des années 1980-1990, les successeurs de René Simonin vont faire prendre une autre direction à la Maison avec la mise en avant dans les nouveaux locaux de la question de la traite des Noirs. De fait, la Négritude a vu son périmètre se réduire à un bout de la deuxième et principale pièce dans laquelle se trouve la reproduction de la cale du négrier et l'exposition sur la traite. La « culture africaine » est désormais représentée par un ensemble de statues africaines et d'instruments de musique issus d'une collection constituée par différentes donations de personnes africaines ou ayant exercé leur métier en Afrique. C'est une collection peu documentée et peu utilisée. Une expertise de la collection réalisée il y a quelques années a conclu qu'il s'agissait en grande partie de pièces « d'art d'aéroport » c'est-à-dire fabriquées pour des touristes (Somé, 2013).

Trajectoires de la Négritude

Quel sens donner cependant à la juxtaposition dans un espace muséographique, sans véritable articulation, d'un discours sur l'esclavage et la traite des Noirs avec des objets d'art africains dans une Maison dite de la Négritude? Il reste à interroger la portée de ce terme et ce qu'il recouvre. Cela ne peut être dissocié d'une analyse de la trajectoire de ce concept et de la situation postcoloniale de la France contemporaine.

L'accrochage du terme Négritude à la Maison en 1971 intervient à un moment où il a déjà été largement discuté et contesté. Sous les plumes de Damas, Senghor et Césaire, la Négritude est un concept central des mouvements littéraires et politiques d'après-guerre mais il n'a pas échappé à – voire s'est fondé sur – un essentialisme culturel s'appuyant sur une ethnologie africaniste empreinte de stéréotypes raciaux et coloniaux²⁷ et sur une vision enchantée du monde africain d'avant la colonisation, contribuant à occulter le rôle des Africains dans la traite négrière pour réhabiliter de « vieilles civilisations noires » dans une prise de distance avec l'universalisme.

En 1949, Gabriel d'Arboussier, député représentant le Congo à l'Assemblée Nationale, publie dans la revue *La Nouvelle critique* un texte intitulé « Une dangereuse mystification : la théorie de la Négritude », mettant en doute la portée politique de celle-ci. Plus tard, en 1952, Albert Franklin écrit dans la revue *Présence Africaine* « La négritude, réalité ou mystification? » et, en 1963, René Ménil, proche de Aimé Césaire, publie « La Négritude, une doctrine réactionnaire ». Alors que dans une conférence à Dakar en 1970 Pathé Diagne s'en prend à sa conception de la négritude²⁸, Senghor le suspend de ses cours de linguistique vers 1972 après la parution d'un article dans la revue *Peuples noirs, peuples africains* (Kesteloot, 2001)²⁹. En cette même année 1972, Stanislas Adotevi, d'origine béninoise et ancien élève d'Althusser, qualifie la négritude d'idéologie de l'aliénation³⁰... Il ne s'agit pas de faire l'histoire de cette notion mais simplement de constater qu'au moment où le mot est accolé à la Maison, « la négritude [...] avait pris des rides » (Diagne, 1995, p. 56). Elle est néanmoins l'objet de réappropriations

²⁷ Tel Leo Froebenius, voir Romual Fonkoua (2010). Le nom de Froebenius a été donné par Senghor à une avenue de Dakar. On peut s'étonner de la complaisance avec laquelle le savant allemand est traité dans Lilyan Kesteloot (2001).

²⁸ En 2006, Pathé Diagne dénoncera la négritude comme une servante de la francophonie.

²⁹ La date de 1972 est contestable.

³⁰ Nous n'évoquerons ici ni le texte de Jean-Paul Sartre, qualifié de « troisième homme de la négritude » (Benot, 2005, p. 46), ni les multiples lectures, relectures et critiques faites de la négritude, ni les positions de Glissant ou de Fanon. Pour cela on se reportera à Diagne (2014 a).

contemporaines³¹, y compris hors de la sphère académique, comme par exemple le rappeur Youssoupha qui, avec l'album *Négritude* publié en mai 2015, entend se réapproprier ce terme à sa façon tout en témoignant de sa charge polémique³².

À Champagny, nous sommes passés entre-temps de la mise en valeur de la « culture africaine » dans la Maison de la Négritude de René Simonin au cours des années 1970 à la situation française contemporaine et postcoloniale où la population noire n'est pas un lointain sujet de préoccupation mais une des composantes de la société. Dans le même temps, la vocation de la Maison s'est orientée vers la mémoire de l'esclavage et la lutte contre le racisme. Dans ce contexte, la notion de Négritude peut aussi fonctionner comme une façon d'assigner des enfants nés Français et issus d'une immigration africaine à une « culture africaine ». Cela peut être fait au nom de la lutte contre le racisme, mais c'est aussi une façon d'en reprendre les travers, comme celui de l'essentialisation des différences culturelles. Ces ambivalences sont décelables dans les propos du maire qui, tout en reconnaissant une qualité de français aux gens de couleur, ne se départit pas de la distinction chez nous/chez eux :

Parce que je répète ce que j'ai dit, il y a des mauvais chez eux mais il y a des mauvais chez nous. Et la plupart des gens de couleur aujourd'hui ils sont français d'origine. On est même plus en situation comme il y a 25 ans. Aujourd'hui la plupart de ceux qui viennent ici sont peut-être plus français que moi. Moi je suis descendant des Autrichiens.

Il ne s'agit pas d'incriminer un responsable politique mais d'évoquer le cœur des contradictions et des tensions qui traversent la société française³³. Avec le titre de son album « Entourage », le rappeur Youssoupha (né à Kinshasa) constate : « la France ne reconnaît pas les communautés mais nous traite comme telle ». Il témoigne ainsi du rapport paradoxal entre l'unicité affichée de l'idéologie national-républicaine, dépassant le clivage droite/gauche, avec sa lutte affichée contre le communautarisme³⁴ et ce qui peut être vécu dans les faits par ceux qui sont visés par cette lutte.

La Négritude en régime patrimonial

La notion de Négritude, à Champagny, n'échappe pas à la critique de l'essentialisation. Dans les entretiens et les focus groupes, où la question a été systématiquement posée, mais aussi dans les bulletins, elle peut être définie comme l'expression d'un espace géographique (« l'Afrique » ou l'une de ses parties), comme un ensemble populationnel caractérisé par la même couleur de peau. Elle peut se rapprocher d'une définition ordinaire la rapportant à un ensemble culturel (la « culture noire » ou les « cultures noires »), à l'histoire du peuple noir, sa mémoire et ses souffrances. Plus tendue vers une action qu'une essence, elle peut être vue comme la revendication d'une appartenance à un espace intellectuel visant à la restauration d'humanité.

Localement, les controverses et réappropriations que cette notion de Négritude peut susciter ne sont pas connues et une vision essentialiste domine. À Champagny, elle est surtout un marqueur de l'histoire de la Maison. C'est le signe de reconnaissance du lieu par Senghor en novembre 1971. Autrement dit, et paradoxalement, le mot Négritude renvoie à un moment de reconnaissance de la localité. Senghor est alors président du Sénégal — il le sera plus de vingt ans — où il a installé un régime autoritaire. Il sera fait président d'honneur de la Maison et il honorera la mémoire des habitants de Champagny :

Les habitants de Champagny ont eu le constant souci de la dignité des hommes en général, des noirs en particulier.

³¹ Voir par exemple Diagne (2014b).

³² « Je ne voulais pas partir dans un concours de fiche de lecture, mais plutôt raconter le mot "négritude" à ma manière. En fait, je me suis réapproprié ce terme à ma façon, tout en rendant à Césaire ce qui appartient à Césaire, c'est pour cela qu'on entend sa voix, ses paroles dans l'album. [...] Finalement, j'ai compris que ce mot fait peur à certaines personnes, alors que l'identité noire est une thématique forte dans mon disque. Et c'est une identité qui a été longtemps stigmatisée en France ou ailleurs » (Laïreche, 2015).

³³ Qui concerne aussi le rapport de l'institution scolaire française avec ces enfants de l'immigration. Voir sur ce point la recension par Ugo Palheta (2016) des travaux d'Abdelmalek Sayad. On se reportera aussi à Nacira Guéni-Souillamas (2006), Noël Barbe et Marina Chauviac (2014).

³⁴ Voir Confavreux et Turchi (2015).

Cette phrase est reproduite en bonne place dans la brochure de l'association des amis du Vœu. Pour partie, la collection d'art africain peut aussi être lue comme composée de signes de reconnaissance, celle de visiteurs africains faisant des dons au cours de leur visite.

Si donc nous reprenons la question de l'appropriation locale de la Négritude en rapport avec les deux régimes évoqués dans la première partie pour décrire les types de rapport avec la Maison, nous pouvons constater que la Négritude, objet de controverses politiques récurrentes, fonctionne localement dans le régime patrimonial de la Maison.

Essentialisme et rapports interculturels

Il nous reste à examiner les relations entre « esclavage » et « Négritude », les deux termes sous lesquels sont désignés les êtres extra-locaux dans le dispositif muséographique de la Maison dont la fondation repose sur l'entretien mémoriel de la localité.

Localement, les personnes interviewées qui sont ou ont été membres de l'association des amis du Vœu témoignent de la méconnaissance de l'histoire et du sens de la notion de Négritude. Si l'on ajoute à cela le dispositif muséographique centré sur le Vœu et l'esclavage et le fait que les objets renvoyant à la Négritude et à l'esclavage sont juxtaposés et cohabitent dans le même espace sans que le sens n'en soit explicité, on peut comprendre pourquoi un autre type d'essentialisation consiste ainsi à rapporter l'esclavage à la Négritude. Celle-ci renvoie alors à la condition de noir et d'esclave³⁵ :

La négritude représente les gens de couleur et l'esclavage.

La négritude histoire des esclaves.

Le déplacement de ces gens pour l'exploitation.

Ce glissement de la Négritude à l'esclavage est aussi effectué dans le domaine de la médiation touristique. Le terme Négritude posant souvent des problèmes de compréhension, notamment pour les touristes étrangers³⁶, c'est alors la question de l'esclavage qui s'impose pour rendre ce lieu intelligible... même si l'interrogation sur la géographie suscite cette fois l'interrogation : « pourquoi ici? »

Quand je fais la présentation je dis la maison de la Négritude c'est un musée sur l'abolition de l'esclavage. Esclavage on est obligé de le citer parce que si on reste sur Négritude, c'est quoi négritude? Pourquoi la négritude? [...] Donc là on parle du Vœu.

Mais plus généralement, que l'on soit informé ou non, la configuration même du lieu organisé autour du Vœu et de l'esclavage des noirs amène à ce type de réduction. Nous avons vu que la question des Droits de l'Homme est minorée dans les projets locaux. Sur un autre registre, c'est aussi l'essentiel de ce que retiennent les publics scolaires de leurs visites, en lien avec la dimension édifiante de la reproduction de la cale :

J'ai retenu le bateau avec les esclaves à l'intérieur, avec quoi ils étaient attachés. (un collégien)

Pour les Antillais qui sont ou été membres de l'association des amis de Vœu et que nous avons rencontrés, la Négritude est secondaire par rapport à l'histoire de l'esclavage. Ils connaissent la notion et son histoire mais ils considèrent que la Maison de la Négritude est avant tout, selon leurs termes, « un sanctuaire » ou « un cimetière ». Ces mots forts indiquent aussi les conflits possibles avec d'autres façons d'appréhender et de faire fonctionner la Maison de la Négritude, mentionnées plus haut. Par rapport au régime politique et à la thématique des Droits de l'Homme, une extension politique ou une actualisation de la question de l'esclavage contemporain est pour eux

³⁵ Focus groupe des élus.

³⁶ Attirés en premier lieu par la Chapelle de Ronchamp construite par Le Corbusier sur la colline de Boulémont dans la commune voisine de Ronchamp.

absolument exclue, quelles que soient les lectures et interprétations des Droits de l'Homme, que l'on peut à certains égards distribuer entre droite et gauche³⁷. Pour ceux qui se pensent comme des descendants d'esclaves, la Maison ne peut servir d'autres objectifs que d'être ce sanctuaire.

Et il y a tous ceux qui sont partis, ou qu'on a jetés par-dessus bord parce qu'on avait peur d'être surpris, ou tout simplement parce qu'ils étaient malades donc ils ne rapportaient plus rien. Et tous ces gens-là qui sont partis sans sépulture, d'avoir des lieux comme ça, où on peut faire mémoire, de leurs souvenirs. Pour nous ça représente quelque chose.

Mais les tensions concernent aussi le régime patrimonial de la Maison, dans la mesure où ils peuvent se sentir instrumentalisés comme les « bons nègres » servant à la mettre en valeur. Tout en se voyant traité de façon inégalitaire dans les prises de décision et l'utilisation des ressources financières.

Pour nous la Maison de la Négritude c'est pas une vitrine. Et nous avons actuellement la nette impression qu'on s'est servi de nous et nous on a mal au cœur.

L'association a aussi été un lieu de confrontation avec les membres ayant une vision caricaturale ou essentialiste de gens de couleurs regroupés sous la bannière de la Négritude. De même que la qualité de Blanc n'induit pas une solidarité de principe sur ce critère, pourrait-il en être ainsi pour celle de Noir? Voici une des leçons en négatif de la confrontation avec la Négritude :

La façon qu'avaient les noirs d'être...une façon parce que même au sein des noirs ils en ont plusieurs...on a été surpris souvent avec nos Antillais... ou même entre noirs ils ont des... une fois on voulait mettre en avant les Africains...on a reçu une... c'est là que j'ai appris qu'avec les Africains et les Antillais c'était... alors sitôt qu'on parle des dirigeants africains...

Conclusion

À suivre nos questions au cours de l'enquête, la Maison aperçue dans un virage est devenue un assemblage singulier, résultant d'une histoire composée des trajectoires d'acteurs d'horizons différents et tributaires de circonstances et de ressources plus générales.

Nous avons vu comment deux logiques entraînent en concurrence en fonction des attitudes, perceptions et actions menées dans et avec la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme. Le régime patrimonial, centré sur la célébration du Vœu de 1789, a tendance à apparaître comme une forme d'auto-célébration. Pour reprendre une expression employée en introduction et en forçant le trait, on pourrait dire qu'il s'agit finalement moins de dire l'Autre en se célébrant que de se dire en prenant l'Autre pour prétexte... Obliquement à ce régime patrimonial, un régime politique porte un autre discours et d'autres actions liées à la mémoire de l'esclavage, la lutte contre le racisme et la promotion des Droits de l'Homme. Régime pluriel et instable en raison de l'impératif de neutralité que fait peser la municipalité sur toute action susceptible d'apparaître comme une forme de politisation, heurtant un discours consensuel et de bon aloi sur la tolérance.

Le régime patrimonial domine le régime politique, traduisant la façon dont la Maison est sous la coupe de la municipalité qui la gère en sous-main et impose sa ligne à l'association censée la diriger. Laissant de côté ceux qui opposent à la Maison et à ceux qui la peuplent – vivants ou revenants³⁸ – une souffrance sociale locale contemporaine. Dans les projets de réaménagement, c'est encore la célébration d'une localité passée qui est promue.

Au final, nous pouvons conclure sur le constat que cette Maison en régime patrimonial est étroitement articulée à une Maison en personne. Cela désigne un lieu indexé sur des personnes, des êtres singuliers qui en sont à l'origine et dont la mémoire est invoquée et en quelque sorte matérialisée par lui. Ce sont les signataires du Vœu dans le cadre des cahiers de doléances. C'est la personne du fondateur qui redécouvre le Vœu et décide de le mettre en valeur. À travers le désignateur « Négritude », c'est la personne de Senghor en tant que parrain de la Maison. C'est

³⁷ Sur ce point voir Catherine Colliot-Thélène (2009) ainsi que Danièle Lochak (2009, partie III).

³⁸ Au sens de Jacques Derrida (1983).

la personne du maire qui se consacre à faire accepter le projet de réaménagement et apparaît comme un acteur extrêmement moteur et présent. C'est enfin un couple présidant l'association et s'investissant corps et âme dans l'entreprise de sa reconnaissance. Nombre de remarques ou de récits de scènes montrent en quelque sorte une incarnation de la Maison dans leurs personnes touchant à la salle principale (notamment la reproduction du bateau négrier) et aux relations avec les personnalités extérieures, toutes choses qui leur sont imputées. C'est donc une Maison en personne à la fois pour sa conception originelle, sa désignation et pour sa gestion contemporaine, qui révèle en creux l'instrumentalisation de l'association qui en est responsable. En conséquence, l'idée générale qui s'impose est que l'on est redevable envers ces personnes et redevable de l'existence même de la maison. Au prix d'un surplus d'autorité et d'une incapacité ou d'une difficulté à transmettre des vocations, au prix d'un investissement symbolique très fort qui devient source de tensions et d'amertume.

Au moment où nous avons quitté Champagny, le réaménagement de la Maison était à l'ordre du jour, nous l'avons évoqué. *In fine* le maire a préféré achever un autre chantier, celui de l'école, en prévision des élections municipales de 2014. Il a d'abord opposé son mutisme à la proposition d'un portage provisoire – administratif et financier – du projet de réaménagement par la communauté de communes dans laquelle Champagny est intégrée. Puis le refus a été justifié au nom du lien entre le Vœu et Champagny... consacrant ainsi le régime patrimonial...

Références

- Adotevi, S.-S. (1972). *Négritude et Négrologies*. Paris : UGE.
- d'Arboussier, G. (1949). Une dangereuse mystification : la théorie de la Négritude. *La Nouvelle Critique*, juin, 34-47.
- Barbe, N. et Chauliac, M. (dir.). (2014). *L'immigration aux frontières du patrimoine*. Paris : Maison des Sciences de l'Homme.
- Ben-Messahel, S. (2009). Médiation interculturelle et interdisciplinarité. Dans S. Ben-Messahel (dir.), *Étude pluridisciplinaire de la représentation culturelle : Identité et Altérité*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.
- Benot, Y. (2005). *Les Lumières, l'esclavage, la colonisation*. Paris : La Découverte.
- Boltanski, L. et Thévenot, L. (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.
- Brossat, A. (2010). *Droit à la vie*. Paris : Seuil.
- Citton, Y. (2012). *Gestes d'Humanités. Anthropologie sauvage de nos expériences esthétiques*. Paris : Armand Colin.
- Colliot-Thélène, C. (2009). L'interprétation des droits de l'homme : enjeux politiques et théoriques au prisme du débat français. *Trivium*, 3. <http://trivium.revues.org/3290>
- Confavreux, J. et Turchi, M. (2015). Aux sources de la nouvelle pensée unique. Du chevènementisme au FN : l'ascension d'une république conservatrice et nationaliste. *Revue du Crieur*, 2, 4-21.
- Derrida, J. (1993). *Spectres de Marx*. Paris : Galilée.
- Diagne, P. (1995). Hommage à Césaire. *Présence africaine*, 151-152, 51-60.
- Diagne, P. (2006). *Léopold Senghor ou la négritude servante de la francophonie au festival panafricain d'Alger. Trente ans après*. Paris : L'Harmattan.
- Diagne, S.-R. (2014a). Négritude. Dans E. N. Zalta (dir.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*. <http://plato.stanford.edu/archives/spr2014/entries/negritude/>.
- Diagne, S.-R. (2014b). La Négritude comme mouvement et comme devenir. *Rue Descartes*, 83, 50-61.
- Durand, J. (2006, 9 mai). Anti-esclavagistes depuis 1789. *Libération*.
- Fonkoua, R. (2010). *Aimé Césaire*. Paris : Perrin.
- Foucault, M. (2001). *Dits et écrits II, 1976-1988*. Paris : Gallimard.

- Franklin, A. (1953). La négritude, réalité ou mystification? Réflexions sur « Orphée noir ». *Présence africaine*, 14, 287-303.
- Guéni-Souilamas, N. (dir.). (2006). *La république mise à nu par son immigration*. Paris : La Fabrique, 2006.
- Honneth, A. (2004). La théorie de la reconnaissance : une esquisse. *Revue du MAUSS*, 14, 133-136.
- Kesteloot, L. (2001). *Histoire de la littérature négro-africaine*. Paris : Karthala.
- Laïreche R. (2015, 15 mai). Youssoupha : « Je voulais raconter la négritude à ma manière ». *Libération*.
- Lochak, D. (2009). *Les droits de l'homme*. Paris : La Découverte.
- Ménil, R. (1963, 1er août). La Négritude, une doctrine réactionnaire. *Action. Revue théorique et politique du Parti communiste réunionnais*, 35-42.
- Palheta, U. (2016). École et immigration : déjouer le piège culturaliste. *Métropolitiques*, 4. <http://www.metropolitiques.eu/Ecole-et-immigration-dejouer-le.html>
- Rancière, J. (1995). *La Méésentente*. Paris : Galilée.
- Simonin, R. (1975). *Requiem pour quatre mineurs. Célébration dramatique en l'honneur des victimes de la mine de Ronchamp suivie de Négritudes, méditation poétique*. Lure : REPP.
- Simonin, R. (n.d.). *Plan de campagne sommaire d'une action publicitaire concertée pour le développement touristique de Champagny*. Dactyl.
- Somé, R. (2013). *Expertise de la collection des objets africains de la Maison de la Négritude et des Droits de l'homme de Champagny*. Strasbourg : Université de Strasbourg.
- Testart A. (1991). *Des mythes et des croyances. Esquisse d'une théorie générale*. Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 1991.
- Textes et documents sur l'histoire de la Franche-Comté*. 4, Révolution, I^{er} Empire, Restauration, Monarchie de Juillet. (1966). Besançon : CRDP.